



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 18 MARS 2026 AVEC LA DGSCGC

1

Participaient à cette réunion,

Pour l'administration : le directeur général, son adjointe et 11 femmes et hommes de la DGSCGC.

Pour les personnels : toutes les organisations syndicales, dont la CGT (K. DREZEN, S. DELAVOUX)

Avant les échéances électorales qui se concluront en décembre, le directeur général souhaitait faire un bilan des actions entreprises par la DGSCGC.

La mise en place de **l'observatoire de la santé**, et les productions qui en sont issues (recommandations caissons, fiche d'exposition et de suivi, etc...), la reconnaissance de 2 nouvelles maladies professionnelles.

Le plan de **prévention et de lutte contre les violences** envers les sapeurs-pompiers (19 mesures datées du 3 mars 2026).

Publications à venir : GDO soutien à l'intervenant, mémento du droit de grève, mémento du droit syndical.

L'offensive médiatique contre les tenues d'incendie n'est pas digne du travail fait pour la réalisée, comme pour la polémique sur la remise en cause de la régulation médicale, le soufflet est déjà retombé.

Malgré le temps qui s'étire, l'ambition de transformer le **Beauvau de la Sécurité Civile** en mesures législative reste intacte, une des mesures, l'organisation du secours à personne¹ est inscrite dans les projets de loi de décentralisation, actuellement au conseil constitutionnel.

La question des plateformes communes initialement incluse a à ce stade été écartée.

Les mesures pour un **financement des services d'incendie et de secours**, plus en phase avec les besoins, devront être portée à l'autonome lors du Projet de Loi de Finances (PLF).

La question de **la révision de la filière SPP**, bien que nécessaire (rigidité, inadéquation grade/emploi, décrochage par rapport à d'autres filières, etc...) ne pourra être abordée qu'après le traitement de la question du financement. La question de la normalisation des grilles A et A+ SPP refusée par le guichet unique sera redéposée par le ministère de l'intérieur.



Pour la CGT :

Bien qu'appréciables, les productions de l'observatoire de la santé viennent combler un vide devenu insupportable, mais elles n'ont pas suffi à rattraper les retards et lacunes en matière de santé des agents des SIS.

Si la DG ne prétend pas le sujet clos en matière de maladies professionnelles, elle fixe le cap, c'est le lien démontré scientifiquement entre l'exposition professionnelle et la pathologie qui permettra d'allonger la liste... L'horizon atteint par d'autres pays, de 20 maladies professionnelles ou plus, semble très lointain.

Prochaine étape importante, le rapport de l'ANSES sur le cancer du sein (travail de nuit) semble déjà repoussé à 2027.

D'autres mesures sont à y porter sans attendre (notice de poste, santé mentale, etc...) **sans oublier de s'assurer que les mesures prises sont appliquées !!!**

Sur le contrat territorial du secours d'urgence à personne, l'organisation sous l'égide du Préfet ne garantit pas les moyens pour faire face aux besoins, et la dépose de proximité, possible depuis 2015, elle est devenue anecdotique, les ARS n'ont pas fait la liste des lieux d'hospitalisation², et la médecine de ville n'est plus en mesure d'absorber de manière significative les victimes que nous prenons en charge.

Le Plan de lutte contre les violences envers les SP, daté du 3 mars 2026, contient des mesures qui ne demandent pas de ressources financières ni de vecteur législatif. La 1^{ère} version en 18 mesures avait été présentée en juillet 2025. **On y trouve des mesures déjà prises dans des textes précédents mais non pleinement appliquées**

La CGT demande la communication de l'ensemble des groupes de travail existants, vivants, morts ou zombies y compris celui que doit déboucher sur un mémento temps de travail et celui sur l'encadrement de l'activité des sapeurs-pompiers volontaires. Des chantiers ouverts peinent à se terminer sur des mesures cohérentes...

La réunion aura duré 2 heures.

1 : Le Préfet aura la mission de piloter l'aboutissement des conventions entre acteurs du secours. Les textes seront prévus pour être débattus d'ici la fin du semestre et publiés pour fin 2026.

2 : <https://www.cgtdessdis.com/hospitalocentrisme-et-attente-aux-urgences-pas-de-solutions/>